

Fiche de Données de Sécurité

AEROPHOS 40



AERO-CHEM

1. Identification

Nom du produit	AEROPHOS 40
Code du produit	FLAERO4020LT
Autres moyens d'identification	N.Dis.
Usage recommandé et restriction d'utilisation	Dissolvant de tache, tartre, chaux et calcaire. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
Fabricant	AERO-CHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada Informations générales : 1-888-592-5837 www.aerochem.ca info@aerochem.ca
Numéro de téléphone en cas d'urgence	Centre antipoison du Québec : 1-800-463-5060 (sans frais au QC) Centre antipoison de l'Ontario et du Manitoba : 1-800-268-9017 ou 419-813-5900 BC Drug and Poison Information Centre : 1-800-567-8911 (sans frais en CB) ou contacter directement le Centre Antipoison de la province ou du territoire où vous habitez. INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine (pour le transport)

2. Identification des dangers

Résumé	Liquide corrosif. Peut causer des brûlures. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards, aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

SIMDUT 2015/OSHA HCS 2012/SGH



Corrosion/irritation cutanée (Catégories 1B)
Lésions oculaires graves (Catégorie 1)
Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)

DANGER

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H3xx : Peut causer des brûlures et des lésions graves des voies respiratoires.

P260 : Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

P264 : Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P405 : Garder sous clef.
P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Acide phosphorique	7664-38-2	55 - 85 %

4. Premiers soins

Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement. Les symptômes d'oedème pulmonaire (principalement toux et difficultés respiratoires) se manifestent souvent seulement après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Le repos et la surveillance médicale sont par conséquent essentiels.
Voie cutanée	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes tout en retirant les chaussures et les vêtements contaminés. La vitesse d'intervention est essentielle. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Voie oculaire	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau. La vitesse d'intervention est essentielle. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Rincer à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Faire évaluer l'étendue des dommages par un ophtalmologiste.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer la bouche avec de l'eau et donner 1 à 2 verres d'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
Autre	Premiers soins immédiats nécessaires pour éviter des dommages. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Ne pas pratiquer la respiration artificielle par bouche-à-bouche à moins d'utiliser un dispositif de protection buccale.
Symptômes	La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. Provoque des brûlures aux voies respiratoires, au tube digestif, aux yeux et à la peau.
Note au médecin	Traiter selon l'état de la personne et les conditions d'exposition. Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient. Pour des expositions graves, surveiller l'apparition différée d'un oedème pulmonaire.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser un agent extincteur approprié pour les feux environnants. Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
Dangers spécifiques du produit	Le contact avec l'eau produira de la chaleur ou des éclaboussures. Sous l'action de la chaleur l'acide phosphorique se déshydrate et forme l'acide pyrophosphorique (vers 200°C), l'acide métaphosphorique (à plus de 300°C) et par la suite l'acide polyphosphorique et des oxydes de phosphore.

Équipements de protection spéciaux	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
Précautions spéciales pour les pompiers	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée.

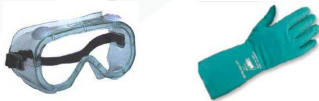
6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Ne pas toucher les conteneurs endommagés ou la substance déversée. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
Précautions relatives à l'environnement	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer le personnel non autorisé. Bien aérer l'endroit. Arrêter la fuite si cela est possible de le faire sans risques. Ne pas verser d'eau sur le produit répandu ou au point de fuite. Éviter les éclaboussures. Neutraliser avec précaution, en utilisant un absorbant commercial pour les déversements acides ou absorber avec une matière non combustible (un mélange de carbonate de sodium, de bentonite et de sable) et mettre dans un contenant de récupération approprié. La neutralisation sera exothermique (dégagement de chaleur). Terminer le nettoyage en rinçant à l'eau la surface contaminée. Les égouts doivent être munis de bassins de rétention pour la neutralisation et l'ajustement du pH du matériel renversé ou de la solution de rinçage avant la décharge. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité	Ce produit doit être manipulé par des personnes qualifiées. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Ne pas inhaler les vapeurs produites à haute température. Éviter la formation de vapeurs ou de brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Ouvrir et manipuler les récipients avec soin. Ne jamais ajouter de l'eau directement dans ce produit. Ajouter plutôt ce produit à l'eau en petites quantités tout en mélangeant constamment pour éviter les éclaboussures. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Corrosif pour les métaux. Éviter le contact avec les substances incompatibles. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaires au travail à réaliser. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles	Conserver le contenant proprement étiqueté bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur. Tenir à l'abri de l'humidité. Entreposer à l'écart des bases et de toute substance incompatible (voir partie 10). Les cuves de stockage en vrac devraient être construites en matériaux résistants à la corrosion, être munis d'un bassin de rétention et être misent à la terre.
Température de stockage	18 à 25 °C (64.4 à 77 °F)

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Danger immédiat pour la vie ou la santé	Acide phosphorique : 1000 mg/m ³ .		
Acide phosphorique	VECD VEMP (8h)	3 mg/m ³ 1 mg/m ³	ACGIH , BC, ON, RSST ACGIH , BC, ON, OSHA, RSST
Contrôles d'ingénierie appropriés	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.		
Mesures de protection individuelle			
Yeux	Porter des lunettes anti-éclaboussures. S'il y a risque de contact avec les yeux ou le visage, porter des lunettes anti-éclaboussures et un écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.		
Mains	Porter en permanence des gants étanches et résistants à ce produit chimique lors de la manipulation. Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.		
Peau	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter des vêtements imperméables aux produits chimiques. Au besoin, porter un tablier ou une combinaison de protection.		
Voies respiratoires	Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 100 fois la limite d'exposition, porter un masque complet avec cartouches munies d'un filtre à particule N100 (P100 ou R100 en présence d'huile). Aux concentrations supérieures à la valeur de la limite d'exposition, porter tout appareil de protection respiratoire autonome muni d'un masque complet fonctionnant à la demande ou tout autre fonctionnant à surpression (pression positive).		
Pieds	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		
 Lunettes anti-éclaboussures Gants de nitrile			

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide visqueux	Inflammabilité	Ininflammable
Couleur	Vert, ambre ou incolore	Limite d'inflammabilité	S.O.
Odeur	Inodore	Point d'éclair	S.O.
Seuil olfactif	S.O.	Température d'auto-inflammation	N.Dis.
pH	1	Sensibilité aux charges électrostatiques	N.Dis.
Point de fusion	-17 à 21 °C (1.4 à 69.8 °F)		Non

		Sensibilité aux chocs et/ou à la friction	
Point de congélation	-17 à 21°C (1.4 à 69.8°F)	Densité de vapeur	3.41 (Air = 1)
Point d'ébullition	135 à 160°C (275 à 320°F)	Densité relative	1.35 à 1.81 kg/L (Eau = 1)
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau.	Coefficient de partage n-octanol/eau	S.O.
Taux d'évaporation	< Acétate de butyle	Température de décomposition	213°C (415.4°F)
Tension de vapeur	0.28 à 0.76kPa (2.1 à 5.7 mm Hg) @ 20°C (68°F)	Viscosité	15 à 30 cSt @ 20°C (68°F)
% de volatilité	100%	Masse moléculaire	98.0
N.Dis.: Non disponible S.O.: Sans Objet N.Det.: Non déterminé N.Ét.: Non établi			

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Réagit violemment avec les bases. Corrosif pour le fer, le zinc et l'aluminium. Le contact avec certains métaux provoque la formation de gaz d'hydrogène inflammable et explosif.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Ne jamais ajouter de l'eau directement dans ce produit.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates), les bases fortes (comme les hydroxydes, les solutions d'ammoniaque, les amines, les carbonates), agents de réduction, certains métaux.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation. Sous l'action de la chaleur l'acide phosphorique se déshydrate et forme l'acide pyrophosphorique (vers 200°C), l'acide métaphosphorique (à plus de 300°C) et par la suite l'acide polyphosphorique et des oxydes de phosphore.

11. Données toxicologiques

Mesures numériques de la toxicité	Acide phosphorique Ingestion 1530 mg/kg Rat DL50 Inhalation >0.42 mg/l/4h Rat CL50 Peau 2740 mg/kg Lapin DL50
Voies d'exposition probables	Peau, yeux, inhalation, ingestion.
Effets retardés, immédiats et chroniques	<p>Voie oculaire Peut causer des brûlures et des dommages aux yeux. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : une solution d'acide phosphorique 75 à 85% (0.1 ml/1h) est corrosive.</p> <p>Voie cutanée Provoque des brûlures à la peau. Irritation/corrosion de la peau, Lapin : Solution d'acide phosphorique 75%/4h, irritant. Solution d'acide phosphorique 80%/4h, sévèrement irritant. Solution d'acide phosphorique 85%/4h, corrosif. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p>Voie respiratoire Les vapeurs et les brouillards peuvent irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. L'exposition à une haute concentration de vapeurs peut causer des brûlures au nez, à</p>


	<p>la gorge et aux voies respiratoires, un oedème pulmonaire. Les symptômes d'oedème pulmonaire (principalement toux et difficultés respiratoires) se manifestent souvent seulement après quelques heures et sont aggravés par l'effort physique. Une exposition répétée ou prolongée peut entraîner une bronchite chronique. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition.</p> <p>Voie orale Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac. Peut causer un oedème du larynx, des vomissements de sang, une perforation de l'oesophage et de de l'estomac, un état de choc, la mort peut s'ensuivre.</p> <p>Classification CIRC / NTP Aucun ingrédient n'est répertorié.</p> <p>Cancérogénicité Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p>Mutagène Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p>Toxicité sur la reproduction Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets sur la reproduction.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun organe cible n'a été répertorié.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun organe cible n'a été répertorié.</p>
Effets d'interaction	Aucune information disponible.
Autres informations	Aucune information disponible.

12. Données écologiques


Toxicité écologique	<p>Poisson- médaka - <i>Oryzias latipes</i> - eau douce CL50 75.1 mg/L; 96 hr (pH 3.39 - 4.45) [OECD 203]</p> <p>Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i> - Crapet arlequin CL50 pH 3-3.5; 96 hr</p> <p>Invertébré aquatique - <i>Daphnia magna</i> CE50 >376 mg/L; 48 hr (pH 7.53-7.95) [OECD 202]</p> <p>Invertébré aquatique - <i>Daphnia pulex</i> CE50 pH 4.1; 12 hr</p> <p>Invertébré aquatique - Crustacés - <i>Gammarus pulex</i> (eau d'eau) CE50 pH 3.4; 12 hr</p> <p>Plante aquatique - Algue verte, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> CE50 77.9 mg/L; 72 hr (pH 3.40-5.61) [OECD 201]</p> <p>Algue verte, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> CE50 32 mg/L; 72 hr (pH 5.61-7.48) [OECD 201]</p> <p>Bactérie - Boue active CE50 pH 2.55</p> <p>Plantes terrestres (Pois, haricots, betteraves, colza et mauvaises herbes) CEx Sprayed with 15-20% solution of H₃PO₄: Foliage was destroyed on all plants.</p>
Persistence	Peut persister dans l'environnement.
Dégradabilité	Les sels inorganiques ne sont pas susceptibles à la photodégradation. Le cycle du phosphore est bien compris. Les phosphates sont convertis en sels de calcium, de fer et d'aluminium ou sont incorporés à la matière organique du sol. Dans des conditions anaérobies, les microorganismes peuvent dégrader le phosphate en phosphine.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation. Facteur de bioconcentration (FBC) de 3.1.
Mobilité dans le sol	Lors de son trajet à travers le sol, l'acide phosphorique va dissoudre une partie de la matière de sol, en particulier, les minéraux à base de carbonate. Dans des conditions de sol acide, les phosphates solubles ont tendance à se solubiliser et à migrer vers l'eau. Dans des conditions de sol alcalin, les phosphates

	solubles sont transportés dans le sol seulement que sur de très courtes périodes et sont ensuite immobilisés sous forme de sels de magnésium ou de calcium.
Autres effets nocifs	La toxicité écologique observée pour ce produit pour l'environnement est considérée être le résultat de la variation du pH. Ce composé libérera des phosphates qui se traduira par la croissance des algues, augmentation de la turbidité, et appauvri en oxygène. À des concentrations extrêmement élevées, cela peut être dangereux pour les poissons ou d'autres organismes marins. Le déversement dans un cours d'eau peut provoquer des effets en aval. Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Contenant 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Les résidus et les contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
--	--

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN 1805
Désignation officielle de transport de l'ONU	ACIDE PHOSPHORIQUE LIQUIDE
Dangers environnementaux	Ce matériau n'est pas répertorié comme un polluant marin.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Permis requis pour le transport avec des plaques de danger adéquates affichées sur le véhicule.
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)	
Classe(s) relative(s) au transport	 Classe 8
Groupe d'emballage	III
Guide des mesures d'urgence 2016	<u>154</u>
IMO/IMDG - Transport Maritime International	
Classification	UN 1805. ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8, GE III. Programmes d'urgence (EmS-No) F-A, S-B
IATA - Association Aérienne internationale de Transport	
Classification	UN 1805. ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION. Classe 8, GE III.
La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. De plus, si une exemption domestique existe, il est de la responsabilité de l'expéditeur de définir l'application de celle-ci.	

15. Informations sur la réglementation

CANADA

Nom chimique	CAS	LCPE	LIS	LES	INRP
Acide phosphorique	7664-38-2		X		X

- LCPE : Substances toxiques au sens de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement.
- LIS : Inventaire de la liste intérieure des substances
- LES : Inventaire de la liste extérieure des substances
- INRP : Inventaire national des rejets de polluants du Canada

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Nom chimique	CAS	TSCA	CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Acide phosphorique	7664-38-2	X	X	X					X	

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

Proposition 65 de l'État de la Californie

Aucun ingrédient n'est répertorié.

Autres réglementations

CANADA :
- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :
Cette substance est répertoriée dans Phosphore (total) (Identificateur de substance NA - 22).

SIMDUT 1988



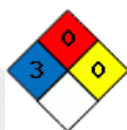
E

Classe E : Matières corrosives

HMIS



NFPA



16. Autres informations

Date (AAAA-MM-JJ)	Aerochem inc. 2018-08-14
Version	03
Autres informations	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, http://hazmap.nlm.nih.gov/index.php - TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, http://toxnet.nlm.nih.gov/ - IPCS INCHEM, Chemical Safety Information from Intergovernmental Organizations, Canadian Centre for Occupational Health and Safety (CCOHS), Copyright International Programme on Chemical Safety (IPCS),

<http://www.inchem.org>

- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <http://www.reptox.csst.qc.ca>

- Bases de données, Institut National de Recherche et de Sécurité,

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd.html>

- NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards, Centers for Disease Control and Prevention, NIOSH

Publications, 2007, <http://www.cdc.gov/niosh/npg/npg.html>

DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :

2013-06-10

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :

sections 2, 4, 8, 11 et 15.

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :

2016-01-27.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :

sections 1, 3 et 9.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

Produit par



Une vision globale de la
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document.

L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.